

Errata: 6 octobre 2023 – Avis de changements/version mise à jour

Le 6 octobre 2023, les changements ci-après ont été apportés à ce rapport. Le nouveau texte est mis en surbrillance, tandis que le texte supprimé est biffé. Les copies papier distribuées, ou les copies imprimées à partir du site Web du BVGO avant le 6 octobre 2023 représentent la version précédente du rapport déposé à l'Assemblée législative le 9 août 2023.

Page 9

Selon le Groupe d'étude sur le logement abordable du gouvernement, le ministère du Logement et les planificateurs en chef des trois régions les **plus** touchées, le retrait des terres ou biens-fonds de la ceinture de verdure n'était pas nécessaire pour atteindre les objectifs du gouvernement en matière de logement.

De plus, les planificateurs en chef des régions de Durham, de Hamilton et de York, qui abritent **la quasi totalité des terres ou biens-fonds** retirés de la ceinture de verdure, nous ont mentionné que les terres ou biens-fonds de la ceinture de verdure n'étaient pas nécessaires pour atteindre les objectifs actuels en matière de logement qui leur sont attribués par le ministère du Logement.

Page 31

Autre observation au sujet de la **figure 4** :

Note : L'information relative aux promoteurs est essentiellement tirée du Bureau du facilitateur provincial de l'aménagement du territoire et tient compte des négociations en date du 1er août 2023. Dans certains cas, le promoteur détient des droits de propriété du terrain. Pour des informations détaillées, consultez l'**annexe 6**.

Page 35

Par exemple, nous avons discuté avec les planificateurs en chef des trois régions où **la quasi totalité** des terres ou de biens-fonds ~~a~~ été **retirée** de la ceinture de verdure en décembre 2022 (Durham, Hamilton et York).

Page 48

Nous avons discuté avec les planificateurs en chef des régions de Durham, de Hamilton et de York, où se trouvent **la quasi totalité des terres ou biens-fonds** de la ceinture de verdure qui ont été retenus.

Page 51

Comme le décrit la section 4.5, nous avons interviewé des planificateurs en chef municipaux des trois régions où **la quasi totalité des terres ou biens-fonds** avaient été retirées de la ceinture de verdure en 2022.

Page 54

Près de 1 000 acres (~~14~~ **13** %) du total des retraits sont des terres humides ou des terrains boisés.

Page 56 (figure 11)

Risque qu'entraîne le retrait de terres appartenant à la parcelle 41 (Vaughan)

Le retrait réduirait le corridor, qui passerait de 690 à 265 mètres, ce qui [traduction] « aurait une incidence importante sur la connectivité voulue des terres et sur les espèces qui fréquentent la zone »⁴.

Page 64

Six mois plus tard, en novembre 2022, les 13 VFU et une partie de la moraine de Paris Galt ont de nouveau été proposés comme ajouts à la ceinture de verdure, mais cette fois dans le contexte des retraits compensatoires projetés.

Page 95 (annexe 4)

Site 13, terrains de l'îlot 41 (les données de localisation figurent au bas de la carte) Au nord et à l'ouest l'est du chemin Teston et de la promenade Pine Valley (Vaughan)

Page 98 (annexe 6)

1 Réserve agricole de Duffins Rouge

Ligne supprimée :

~~2,77 Ashburton Asset Group Inc. 9 décembre 2021~~

Changement de la date du dernier achat :

2,50	Pedram Maghsoudi Ghjlou	9 décembre 2021
2,15	Syed Rabi Alam et Sabrina Sabah	29 octobre 2019
2,15	Tom Burt	9 mai 2019
2,02	Rajani et Rathai Rejendran	14 octobre 2021
2,01	Salvatore et Rosanna Modica	31 octobre 2019
2,01	Jaswinder et Amarjit Jaswal	19 février 2020

Page 88 (Appendix 6)

7 502, chemin Winston

Changement de propriétaire :

502 Winston Road Inc.